

Bulletin rappel

61^e édition • 01.-10.10.2021

SI NON ENCORE COMMANDÉ

PRIÈRE DE CONTRÔLER VOTRE FACTURE!

Les commandes passées après le 17.08.21 seront majorées de 25% !

À retourner au secrétariat pour le 16.08.2021

1. INSTALLATIONS TECHNIQUES

PLANCHER (art. 5.6)	le m ²	CHF 22.-
EAU (art. 5.9)		CHF 400.-
VENTILATION (art. 5.12)		CHF 200.-
INTERNET (art. 5.10)		CHF 250.-
GAZ (art. 6.7)		

Les installations projetées doivent être annoncées ici:

- appareil cuisson
- chauffe-eau

ELECTRICITE (art. 5.8)	Prendre l'éclairage en considération
<u>Taxe d'amenée, alimentation sur le stand et consommation</u>	
jusqu'à 2,5 kW installés	CHF 250.-
1 prise mono phasée T13-230 V (13 ampères)	
jusqu'à 5 kW installés	CHF 350.-
1 prise CEE 16 - 400 V (13 ampères)	
jusqu'à 8 kW installés	CHF 450.-
1 prise CEE 16 - 400 V (13 ampères)	
jusqu'à 10 kW installés	CHF 550.-
1 prise CEE 16 - 400 V (16 ampères)	
de 10 à 15 kW installés	CHF 700.-
1 prise CEE 32 - 400 V (25 ampères)	
de 16 à 20 kW installés	CHF 900.-
1 prise CEE 32 - 400 V (32 ampères)	
Au-delà de 20 kW installés, par kW supplémentaire	CHF 30.-
Puissance à installer	kW

2. AMÉNAGEMENTS DE VOTRE STAND (art. 5.6)

PAROIS DE SÉPARATION (EN HOMOGEN)	dimensions: 1 ml x 2,5 h. / à peindre / permettant de clouer, de visser, de coller, reliés entre eux par une languette bois / pose - dépose - location (peinture non comprise)	le ml	CHF 60.-	nombre de ml
BANDEAU (EN HOMOGEN)	hauteur 25 cm / pose - dépose - location	le ml	CHF 30.-	nombre de ml
PEINTURE DES PAROIS	fourniture et application de peinture « dispersion » s/panneaux 1 ml x 2,5 h. / blanc cassé	le ml	CHF 25.-	nombre de ml
- sinon couleur à préciser					

LA TVA 7,7% SERA FACTURÉE EN SUS SUR TOUTES NOS PRESTATIONS.

LIEU ET DATE

SIGNATURE